



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2025 à 19h**

Présents :

M. ROCHE Nicolas, MME BUGNON Frédérique, M. PIGEOLET Thomas, MME MICHEL Caroline, MME GUILLOT Fabienne, M. ETELLIN Rémy, MME PARET Virginie, M. LE CORRE François-Xavier, MME MURAZ Véronique, M. GIRAUD Patrice, MME MARJOLLET Lucile, MME BUTTARD Coralie, M. ARNAUD Michel, MME GARDET Méлина, M. MORARD Alexandre.

Absents excusés :

M. BERGERETTI Cyril pouvoir donné à M. GIRAUD Patrice
MME PITTON Céline pouvoir donné à MME MICHEL Caroline
M. KELNER Franck pouvoir donné à M. ROCHE Nicolas
MME BLANC Johanna pouvoir donné à MME BUGNON Frédérique

Secrétaire de séance : M. ARNAUD Michel

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25/09/2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- INSTALLATION DE CAMERAS SUR LA COMMUNE
 - 2- VENTE PARCELLE YP40 A LA SEM : 1 000€
 - 3- ABONNEMENT A LA BOUCLE DU HERON
 - 4- PROJET DE BAIL METHANISEUR
 - 5- CREATION DEUX POSTES : ECOLE ET ESPACES VERTS
 - 6- CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES ACCOMPAGNATEURS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES
 - 7- DIVERS
-

1- INSTALLATION DE CAMERAS SUR LA COMMUNE

Actuellement une caméra de vidéosurveillance est installée au carrefour de la route du Fort et la route d'Albertville. Après demande de Mme la sous-Préfète d'installer des caméras dans le secteur du centre pénitentiaire, la mairie a répondu à un appel à projets pour recevoir une aide pour l'installation de nouvelles caméras.

Cette demande comprend 6 caméras placées :

- à chaque entrée/sortie de la commune (2),
- devant l'école (1)
- en direction de la route du centre pénitentiaire (1)
- au parking poids-lourds rue de l'Amoudru (1)
- devant les jeux rue de l'Amoudru (1)

Le montant total de l'installation de ces 6 caméras s'élève à 43 930€ HT. L'aide attribuée par l'Etat est de 15 748€.

Le conseil souhaite demander à La Région une aide pour l'installation de ces caméras, et voir également avec le Ministère de l'Intérieur. L'assemblée décidera de l'installation de ces caméras à un prochain conseil en fonction des aides obtenues.

2- VENTE PARCELLE YP 40 A LA SEM : 1 000€

La SEM Agriculture-Environnement est une société basée à Saint-Baldoph, spécialisée dans la gestion des déchets organiques en lien avec le monde agricole (boues d'épuration, déchets verts...). La Mairie travaille notamment avec la SEM pour le suivi des épandages agricoles des boues de la station d'épuration.

En 2025, la SEM a acheté la parcelle YP 39, située au fond de la plaine, où était située la lombriculture. Au moment de l'achat la SEM souhaitait acquérir la parcelle voisine la YP 40 de 1 000m², mais cette parcelle n'avait plus de propriétaire connu.

La commune a donc réalisé une procédure de bien sans maître (délibérations n°2025-05 du 17/02/2025) pour acquérir de droit cette parcelle. Suite aux différentes démarches et à l'enregistrement de cette parcelle au cadastre, cette parcelle appartient à la commune et peut désormais être cédée.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal souhaite avoir une présentation des projets de la SEM sur ces terrains avant d'accepter de vendre ou même de louer la parcelle.

3- ABONNEMENT A LA BOUCLE DU HERON

La Communauté de communes Cœur de Savoie et la Communauté de communes Porte de Maurienne se sont entendues pour développer de manière conjointe une boucle d'autoconsommation collective pour permettre à l'ensemble des organismes publics ou privés exerçant une mission de service public, de bénéficier d'une énergie locale, maîtrisée en coûts et faiblement carbonée.

La commune continuerait d'avoir un contrat d'électricité chez Enedis, mais pourrait profiter des tarifs plus avantageux proposés par la société Cayrol. Une économie de plus 5000€ par an est envisagée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'adhérer à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »
- Autorise la signature du contrat de vente d'électricité proposé par la Société Hydroélectrique d'Argentine Cayrol dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective « Le Héron » porté par l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » ; aux conditions tarifaires suivantes :
 - o Tarif engagement (3 ans)
 - Saisonnier : - Eté 62€ HT / MWh
 - Hiver 102€ HT / MWh

4- PROJET DE BAIL METHANISEUR

Suite aux délibérations prises (n° 2025-06 et 2025-23) pour l'accord de location de parcelles communales près de la station d'épuration pour l'installation d'un méthaniseur, et après échanges entre les notaires, le conseil municipal a pris connaissance d'une nouvelle version du bail. Il est précisé que la société qui sera signataire du bail est en cours de création, que le montant du loyer est différent de la dernière version (2250€/ha au lieu de 2 500€/ha), car l'espace nécessaire au projet est un peu moins grand (2,5 hectares).

Le Conseil Municipal fait part de ses remarques :

- Ajouter la clause que si l'installation ne fonctionnait plus et ne serait plus exploitée pendant plus de 3 ans, le contrat serait résilié.
- En cas de démantèlement par le preneur, les réseaux souterrains devront être retirés également.
- Ajouter qu'en cas de demande de fermeture du site par une institution extérieure (Préfecture, centre pénitentiaire...), la commune ne soit pas responsable.

La nouvelle version du bail, sera validée lors d'un prochain conseil.

5- CREATION DEUX POSTES : ECOLE ET ESPACES VERTS

Afin de renforcer le service périscolaire, en raison d'un nombre d'enfants de plus en plus important à la cantine, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique pour une durée de 23h21 hebdomadaire annualisée.

En préparation d'un départ à la retraite au service technique, il est proposé au conseil de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer ces deux postes et d'ajouter les crédits nécessaires au budget 2026.

6- CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES ACCOMPAGNATEURS DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Considérant que l'organisation des transports scolaire relève du Syndicat du Pays de Maurienne mais que celui-ci ne peut recruter en direct des accompagnateurs pour des missions journalières de très courte durée, il est proposé que la commune d'Aiton assure elle-même l'accompagnement des élèves avec des agents municipaux.

Une convention avec le syndicat du Pays de Maurienne est nécessaire pour définir le rôle de chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention.

7- DIVERS

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
M. le Maire informe que la mairie a été destinataire d'un courrier de la Préfecture demandant la mise à jour du PCS et du DICRIM (Document d'information communal sur les risques) de la commune.
Ce travail avait été commencé mais non terminé suite au départ d'un conseiller référent. Le conseil décide que ce travail sera relancé au prochain mandat.
- Cimetière :
Information que l'ancien columbarium au cimetière est en mauvais état.
- Travaux d'enfouissement des réseaux au Roget :
Problème de circulation pour la déviation. L'entreprise a été informée et des panneaux ont été ajoutés.

- Circulation RD925 - route d'Albertville :

Un bilan sera fait en fin d'année pour pérenniser ou modifier les aménagements routiers, qui sont testés actuellement. La signalisation au sol est prévue le 13 novembre.

Présentation des décisions du Maire prises par délégation :

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du Conseil Municipal N°2024-25 en date du 29 avril 2024, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal :

N°	Date	Objet	Informations
2025_09_DA_013	24/09/2025	Demande d'un barnum à La Région pour les associations de la commune	

Fin de la séance : 20h50

Ce procès-verbal est susceptible d'être modifié au prochain conseil municipal lors de son approbation.